

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE RÉPUBLIQUE OU BENIN

Cotonou, le 18 10 2021

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DU LITTORAL

SERVICE DE LA PLANIFICATION, DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

NOTE DE SERVICE

N° 717 / DDEMP-LIT/SEMP/SPAF/S

Objet: Rapportage des mutations départementales au titre de 2024-2025

Dans le cadre de l'objet ci-dessus cité, il est rapporté les dispositions de la note de service N° 703/DDEMP-LIT/SEMP/SPAF/S du 15/10/2024 portant mutation départementale du personnel enseignant des enseignements maternel et primaire du Littoral au titre de l'année 2024-2025.

A cet effet, les agents concernés par ladite note doivent rester à leur ancien poste et continuer par vaquer normalement aux activités pédagogiques.

Les Chefs de circonscriptions scolaires, les Directeurs des écoles maternelles et primaires sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de l'application sans faille de la présente note de service qui prend effet à compter de sa date de signature.

La Directrice Départementale des Enseignements Maternel et Primaire du

Littoral

Alphonsine GANSA.-